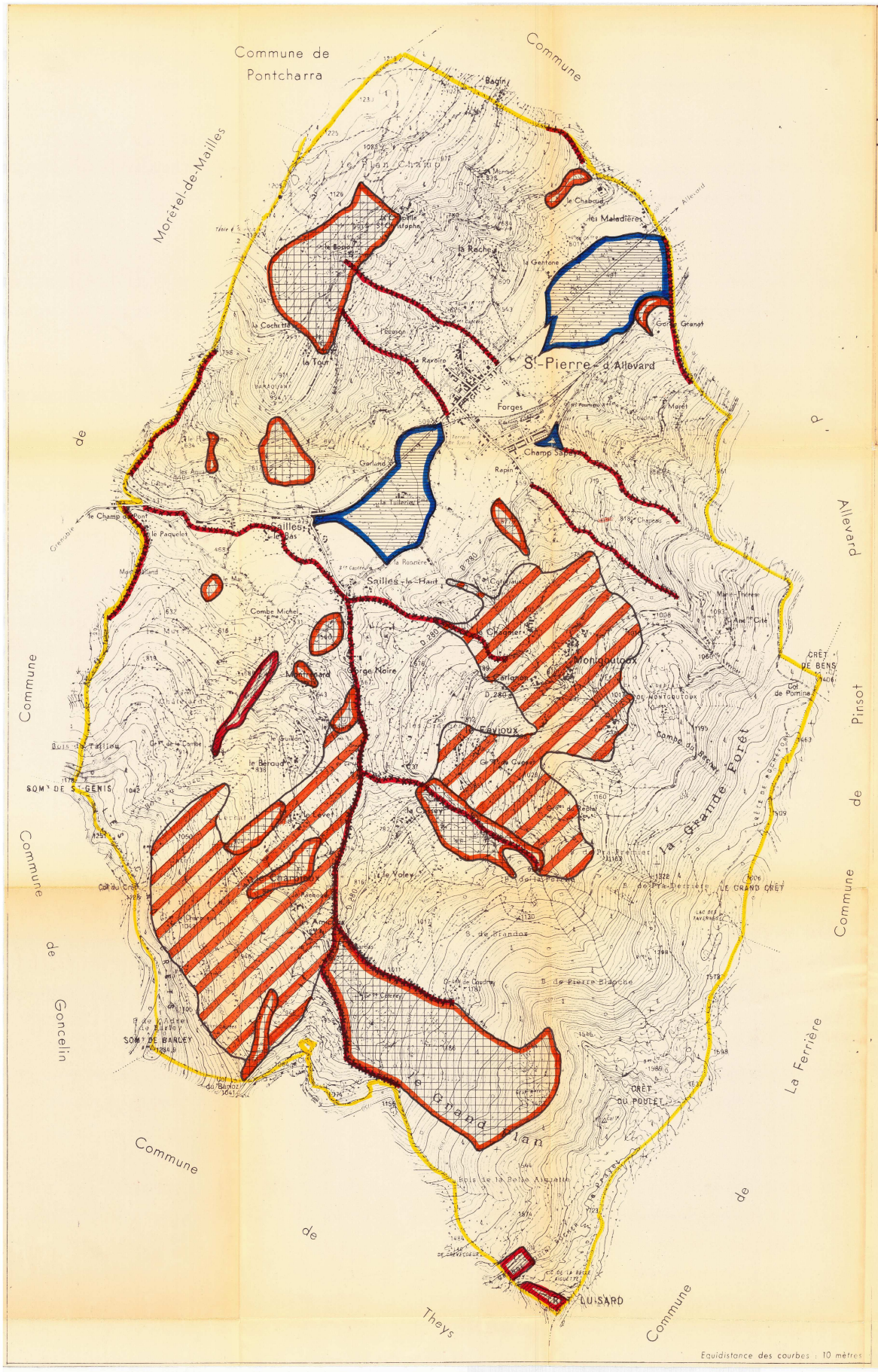

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE : St PIERRE D'ALLEVARD

Ministère de l'Equipement et du Logement – Groupe d'Etude et de Programmation – 9 quai Créqui , 38 GRENOBLE –

légende

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES : ÉBOULEMENTS, CHUTES DE PIERRES, AVALANCHES
- ZONES D'INONDATIONS
- COULOIRS D'AVALANCHES
- COULEES TORRENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION SAUF PROTECTION

Vu pour être annexé à notre arrêté en date du jour.
Grenoble, le 26 OCT. 1977
Pour le Préfet :
Le Chef de Service

ECHELLE : 1/10 000

LE 17. 8. 71

GH